

**Autres établissements et services du
secteur médico-social des PEP CBFC dans
l'Yonne**

**CAMSP de Sens
SESSAD (handicap moteur)**

15bis Rue Saint Pierre le Vif
89100 SENS
Tél : 03 86 83 71 60

**SESSAD St Georges (handicap moteur)
«Les Trois Maisons»**

1 Rue Général de Billy
89000 SAINT GEORGES
Tél : 03 86 48 37 50

IES – SSEFIS (déficience auditive)

19 Rue Pierre et Marie Curie
89000 AUXERRE
Tél : 03 86 52 34 33



Les PEP CBFC
Direction départementale
13 rue Théodore de Bèze
89000 Auxerre
Tél : 03 86 31 93 09



CAMSP - CMPP
Auxerre et Migennes

AUXERRE

15, Avenue Général Rollet
89000 Auxerre
Tél : 03 86 46 36 57
Mail : aux.camsp.cmpp@pepcbfc.org

MIGENNES

22bis, Avenue Jean Jaurès
89400 Migennes
Tél : 03 86 80 17 36
Mail : mig.camsp.cmpp@pepcbfc.org

Le CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Le CAMSP accueille tout enfant de 0 à 6 ans, sur demande des parents :

- . pour des difficultés relatives au développement de l'enfant,
- . lorsqu'un handicap a été présumé ou reconnu.

L'équipe pluridisciplinaire est constituée par des médecins, pédiatre et pédopsychiatres, des psychologues, des orthophonistes, des psychomotriciennes, une ergothérapeute, une éducatrice de jeunes enfants, une assistante sociale, des enseignants spécialisés. Cette équipe travaille dans le cadre d'un projet de soins personnalisés construit avec l'enfant et sa famille, en collaboration avec des partenaires (PMI, crèches, écoles, services hospitaliers...).

Le CAMSP propose sur rendez-vous :

- . des consultations qui assurent un accompagnement global de l'enfant et de sa famille, coordonné par le médecin pédiatre ou un psychologue consultant,
- . la réalisation de bilans complémentaires pour évaluer les difficultés et les potentialités de l'enfant,
- . des soins qui prennent en compte les besoins de l'enfant et les ressources de l'équipe.

Le CAMSP assure également des missions de prévention avec de nombreux partenaires (PMI, crèches, Conseil Départemental de l'Yonne, politique de la ville, Education nationale, services hospitaliers...).

Le financement est assuré par l'Assurance Maladie et le Conseil Départemental et ne nécessite pas d'avance de frais de la part des familles.

Inscription :

La demande d'inscription au CAMSP et au CMPP est effectuée par les parents (ou le service gardien pour ce qui est des enfants confiés au Conseil Départemental de l'Yonne ou au service de l'ASE de Paris).

Les demandes d'inscription sont prises en compte dans le cadre de la gestion de notre liste d'attente.

Fonctionnement :

Dès les premières consultations, un projet de soins est mis en place.

Les diagnostics et l'adaptation des projets de soins sont élaborés en équipe pluridisciplinaire, sous responsabilité médicale, lors des réunions de synthèses hebdomadaires.

Une équipe administrative et logistique participe au bon fonctionnement des établissements et à la qualité de l'accueil (secrétariat accueil et administratif, secrétariat médical, comptabilité, entretien).

Direction :

Directeur du pôle : M. D. Perrotin
Directrice Médicale : Dr D. Boutrolle

Le CMPP

Centre Médico Psycho-Pédagogique

Le CMPP accueille des enfants et adolescents jusqu'à 18 ans, sur demande des parents, pour des difficultés psychoaffectives et d'apprentissage.

L'équipe pluridisciplinaire est constituée par des médecins, pédopsychiatres et pédiatre, des psychologues, des orthophonistes, des psychomotriciennes, une ergothérapeute, une assistante sociale, des enseignants spécialisés. Cette équipe travaille dans le cadre d'un projet de soins personnalisés construit avec l'enfant, l'adolescent et sa famille, en collaboration avec des partenaires (établissements scolaires et autres lieux de formation...).

Le CMPP propose sur rendez-vous :

- . des consultations qui assurent un accompagnement global de l'enfant, de l'adolescent et de sa famille coordonné par un psychologue consultant,
- . la réalisation de bilans complémentaires pour évaluer les difficultés et les potentialités de l'enfant ou de l'adolescent,
- . des soins qui prennent en compte les besoins de l'enfant ou de l'adolescent et les ressources de l'équipe.

Le CMPP assure ses missions dans le cadre de partenariats multiples :

- . Education Nationale,
- . Conseil Départemental,
- . Etablissements et services sociaux et médico-sociaux,
- . Secteur de pédopsychiatrie.

Le financement est assuré par l'Assurance Maladie et ne nécessite pas d'avance de frais de la part des familles.